

---

**Date de convocation :** le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents votants : 9**

**Mesdames :** Fabienne KRIER, Liliane POIVERT.

**Messieurs :** Philippe BECHEAU, Jacques BREILLAT, Philippe BUISSON, Jacques LEGRAND, Bernard LAURET, Pierre ROBERT, Marc SAHRAOUI.

**Excusés :** Madame Marie-France REGIS, Messieurs Gérard CESAR, Jérôme COSNARD, Sébastien LABORDE, Antoine GARANTO.

---

### Ordre du jour

- I. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 28 septembre 2021**
- II. **Economie/Urbanisme :** Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- III. **Urbanisme :**
  - 3.1. Présentation des conclusions de la réunion de l'InterSCoT Nouvelle-Aquitaine concernant la territorialisation des objectifs de sobriété foncière
  - 3.2. Mise en œuvre de la planification territoriale
- IV. **LEADER :** Préparation de la candidature 2021-2028
- V. **Questions diverses**

---

## I. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 28 septembre 2021**

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, rappelle que le compte rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Bureau Syndical du 28 septembre 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

---

## II. **Economie/Urbanisme**: Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

En l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD Vice-Président du PETR en charge de la revitalisation, **Monsieur Jacques LEGRAND**, Vice-Président du PETR en charge du SCoT, rappelle que pour mémoire, cette mission consiste en un accompagnement à la définition d'une stratégie globale d'aménagement artisanal et commercial à l'échelle du Grand Libournais et à ses déclinaisons opérationnelles à toutes les échelles : du commerce de détail présent en centre-ville/bourg aux grandes et moyennes surfaces de périphérie, sans oublier le commerce non sédentaire, qu'il prenne la forme de marchés (saisonniers ou non) ou d'implantations plus individuelles. Cette stratégie ambitionne :

- la mise en œuvre, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, d'un dispositif en faveur des entreprises artisanales et commerciales, à travers la mise en place d'audit d'entreprises, d'aides individuelles à l'investissement et le soutien à la mise en œuvre d'actions collectives ;
- l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), volet commercial du SCoT, compatible avec les Orientations Départementales d'Aménagement Commercial (ODAC) élaborées par le Département de la Gironde.

Le prestataire maître d'œuvre de l'étude est aujourd'hui connu : il s'agit du cabinet LESTOUX et Associés (basé à Lamballe) ; qui est notamment reconnu pour avoir conduit une étude de revitalisation artisanale et commerciale pour le compte du Pays Isle-en-Périgord, et une étude intitulée « Les SCoT et l'aménagement commercial de demain » pour le compte de la Fédération des SCoT.

Même si les travaux ont déjà commencé, la première manifestation sur le terrain de cette nouvelle mission va être l'organisation d'un Séminaire sur les enjeux du développement économique et du commerce de demain, destiné aux élus et services associés, pour partager une vision commune des mécanismes du développement économique, des leviers dont peuvent disposer les collectivités, ainsi que des évolutions du commerce, et intégrer l'émergence d'un nouveau modèle commercial qui oblige à repenser l'outillage des collectivités. Ce séminaire devrait se tenir en janvier prochain.

Parallèlement, un échange avec chaque Maire (sous forme d'un entretien ou de l'envoi d'un questionnaire) est prévu, afin de :

- identifier la perception des évolutions qualitatives du commerce et de l'artisanat ;
- identifier les projets pouvant avoir une influence sur la polarité d'un espace commercial et artisanal (déplacement d'équipements publics, de services médicaux, création de nouvelles zones d'habitat, projets de transports collectifs) ;
- collecter des données sur les circuits commerciaux spécifiques (tournées alimentaires, marchés, vente directe).

Un premier rendu (prenant la forme d'un diagnostic territorial) est attendu pour fin février/début mars.

---

### III. Urbanisme :

#### 3.1. Présentation des conclusions de la réunion de l'InterSCoT Nouvelle-Aquitaine concernant la territorialisation des objectifs de sobriété foncière

**Monsieur Jacques LEGRAND** explique que la loi *Climat et Résilience* prévoit la création d'une Conférence des SCoT à l'échelle des régions administratives pour porter une proposition sur un objectif régional de division par deux du foncier et sur sa territorialisation.

Une réunion technique de l'InterSCoT Nouvelle-Aquitaine (19 octobre), puis une réunion des élus de SCoT (23 novembre), ont été l'occasion de l'évocation de mesures d'accompagnement que la Région pourrait mettre en place pour accompagner les territoires de SCoT, dans leurs spécificités, dans l'objectif de la sobriété foncière.

Les élus de l'InterSCoT sont invités à se retrouver le 17 janvier prochain pour travailler sur le projet de contribution qui devra être adopté, lors de la conférence des SCoT, prévue le 11 février 2022.

#### 3.2. Mise en œuvre de la planification territoriale

**Le Président Jacques BREILLAT** rappelle que les projets de révision des PLU des communes de Moullets-et-Villemartin et de Saint-Jean-de-Blaignac, pour lesquels le PETR a été maître d'œuvre, ont fait l'objet d'avis réservés de la part de l'Etat, notamment sur la question de la ressource en eau.

Une réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, s'est tenue le 12 octobre dernier pour évoquer ces 2 dossiers :

- Moullets-et-Villemartin : une réunion technique avec le syndicat de l'eau s'est tenue en mairie le 26 octobre. Depuis, le Syndicat a commencé à rassembler des éléments de justification relatifs à la ressource en eau sur l'ensemble de son secteur, mais aussi plus particulièrement sur la commune. Ces éléments de justification devront être fournis dans le cadre du dépôt d'un Permis d'Aménager sur le secteur en zone AU du Bourg.

- Saint-Jean-de-Blaignac : les réserves formulées par l'Etat ont rapidement été levées par le syndicat gestionnaire.  
En outre, la création d'une zone d'activité artisanale était contestée, malgré la validation par le SCoT de l'utilisation d'une partie de « l'enveloppe complémentaire » dédié au bassin e proximité du Castillonnais, et parce que l'intégration architecturale serait contestable. L'Architecte des Bâtiments de France et la DDTM ne sont finalement pas totalement opposés à la création de la zone, dès lors qu'une étude paysagère en validera le principe.

---

#### IV. **LEADER : Préparation de la candidature 2021-2028**

**Madame Liliane POIVERT**, Vice-Présidente du PETR en charge du programme LEADER, rappelle que la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 s'achèvera en 2022 avec les dernières programmations d'actions, permise par l'obtention attendue d'une enveloppe complémentaire de 425.000 € (sans cette nouvelle dotation, aucun des dossiers remontés à ce jour ne pourra être programmé en 2022).

Ce mois de décembre marque le coup d'envoi de la préparation de la candidature 2021-2027, avec le lancement d'un Appel A Candidatures par la Région. 6 mois sont donnés aux candidats pour finaliser leur dossier. La sélection des programmes interviendra en septembre 2022, pour un premier Comité de Programmation du nouveau programme début 2023. Le Grand Libournais disposerait d'une enveloppe de 4,5 millions d'euros (1,5 de LEADER et 3 de FEDER). Pour mémoire, le précédent programme ne disposait que de 1 million d'euros.

Afin de garantir une mise en œuvre rapide du prochain programme, il est proposé de donner mandat aux équipes techniques d'élaborer un programme qui s'articule autour des programmes d'actions Territoires d'industrie, du Contrat Local de Santé (CLS) et notamment de sa déclinaison « Attractivité médicale », du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), de la mise en tourisme des vallées, du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (touristique), du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et des premières orientations qui vont découler de l'étude « Commerce », qui est sur le point de débiter.

L'ensemble de ces programmes ont une légitimité, acquise par leur mode d'élaboration collaboratif (associant collectivités et partenaires privés). Pour leur mise en œuvre, ces programmes appellent à des financements croisés, pour lesquels les fonds européens (FEDER et FEADER via LEADER) pourraient constituer des leviers non négligeables.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
le 10 décembre 2021

**Jacques BREILLAT**  
Président

A blue ink signature of Jacques Breillat, consisting of stylized, overlapping loops and a horizontal stroke at the end.